



BLACKSIDE BRIGNOLES

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

302 Boulevard Long – 83170 BRIGNOLES - Portable : 06.66.92.06.84 - mail : contact@blackside-brignoles.com
<http://blackside-brignoles.com/>

1. Objet :

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes ayant souscrit une adhésion / licence chez Blackside Brignoles. Blackside Brignoles est une association à but non lucratif (loi de 1901) qui a pour objectif de promouvoir le sport santé pour les enfants, les adultes et les personnes en situation de handicap.

2. Condition d'accès :

L'accès à la salle d'entraînement est strictement réservé aux membres de l'association (adhérent / licencié) à jour de leur cotisation ainsi qu'aux personnes autorisées par le coach principal ou l'un de ses adjoints.

Nous proposons diverses ADHÉSIONS ANNUELLES que nous pouvons mensualiser si vous le souhaitez. Votre adhésion doit être réglée dans son intégralité même si nous vous mensualisons. Merci de respecter votre engagement lors de la signature de votre ADHÉSION, il en va de votre honneur.

3. Tenue, hygiène, respect mutuel :

Par mesure d'hygiène, nul n'est autorisé à entrer dans la salle d'entraînement avec des chaussures, celles-ci doivent rester dans le hall.

L'adhérent / licencié s'engage à respecter les lieux et horaires d'entraînement, ses camarades et ses coaches/adjoints.

Le coach est seul juge du comportement des adhérents/licenciés pendant l'entraînement, il a toute autorité pour exclure un adhérent/licencié du cours en cas de perturbation volontaire et/ou répétée, ainsi qu'en cas de d'attitude déplacée.

Il est OBLIGATOIRE de vous munir d'une bouteille d'eau.

Pour tous, la tenue obligatoire pour la pratique de sport de combat est composée de :

- Gant de boxe et Protège-tibia

A partir de 10 ans, la tenue sera complétée de :

- Bandes, Protège dents et protection anatomique
- Short de boxe - casque de boxe
- Tenue en lycra et short MMA pour le pancrace, grosses mitaines d'entraînement

Pour la pratique du Cross Fit : une paire de chaussure à usage unique en salle est obligatoire.

4. Matériel

Le matériel mis à disposition pour la séance d'essai doit être respecté et rangé en fin de séance.

5. Discipline et sécurité

Le parent / responsable légal doit accompagner son enfant (adhérent / licencié mineur) et s'assurer de la présence d'un coach en début de séance.

L'adhérent/licencié mineur doit être déposé et récupéré par son parent/responsable légal à l'intérieur de Blackside Brignoles, aux heures précises de début et fin de cours.

En cas de non-respect de cet article et en cas d'incident ou d'accident, le Président de Blackside Brignoles ne pourra être tenu pour responsable.

Le Président de Blackside Brignoles ne pourra être tenu pour responsable d'éventuelles pertes, détériorations ou même vols d'objets de valeur ou autre, et décline toute responsabilité pendant et hors les heures de cours en cas de vol ou d'oubli d'affaires personnelles.

En cas de non-respect d'une consigne donnée par un coach ou adjoint à l'adhérent/licencié, pouvant entraîner un accident, le Président de Blackside Brignoles ne pourra être tenu responsable. La responsabilité du Président de Blackside Brignoles ou d'un coach ne pourra être retenue en cas d'accident pendant un exercice d'opposition.

Le Président de Blackside Brignoles exclura de l'association, sans contrepartie, toute personne qui manquerait gravement aux dispositions du présent règlement intérieur et pour le non-respect des consignes de sécurité.

Toute personne à l'intérieur de Blackside Brignoles accepte d'être filmée ou photographiée et que son image soit publipostée sur les réseaux sociaux.

Nom / Prénom :

Nom / Prénom :

Signature(s) de l'adhérent / licencié ou du responsable légal si l'adhérent / licencié est mineur :

(Précédée de la mention « je m'engage sur l'honneur à respecter le présent règlement »

Le Président de Blackside Brignoles

David SCHRIVE

Cachet :

Signature :